

Délibération n°07/10/2026-53

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Délégations de signature de la Directrice à la responsable de la professionnalisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Considérant la délibération n°10/06/2026-28 du 10 juin 2026 relative aux délégations du conseil d'administration à la Directrice

Afin d'assurer la continuité du service public et de faciliter la gestion de l'école, la directrice, madame Barbara SATRE, souhaite octroyer les délégations suivantes à la responsable de la professionnalisation, madame Céline MARX :

- Les arrêtés d'attribution de bourses ou d'aides pour défraiement pour les étudiants dans le cadre de projets spécifiques
- Les conventions de stage des étudiants
- Les conventions de résidences d'artistes
- Les conventions de partenariat sans engagement financier et en l'absence de la directrice
- Tous certificats administratifs, attestations et correspondance administrative dans les domaines de compétences dont elle a la charge (professionnalisation, validations des acquis de l'expérience)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

PREND acte des délégations de signature que consentira la directrice, madame Barbara SATRE, à la responsable de la professionnalisation, madame Céline MARX à compter du 1^{er} décembre 2026

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI